

## AVIS D'INFORMATION

(article R 443.12 du code de la construction et de l'habitation)

En vertu de l'article R 443.12 du code de la construction et de l'habitation, DORDOGNE HABITAT l'Office Public d'Habitat de la Dordogne exécute l'obligation d'information des locataires, prévue audit article et s'appliquant à :

- La cession d'une maison d'habitation avec 1 étage, de type T6 de 101m<sup>2</sup> avec jardin située 27 rue St Exupéry sur la Commune de COULOUNIEIX CHAMIERES cadastré section AH N°246 d'une contenance de 4a 96ca, moyennant le prix de **62 000,00 Euros. Classe énergie E – 299,9 KwhEP.m<sup>2</sup>.an.** Aucune décote ne sera appliquée pour ce logement.
- La cession d'une maison d'habitation de plain-pied, de type T3 de 51m<sup>2</sup> avec grand terrain située Lieu-dit Les Fougères sur la Commune de VIEUX MAREUIL cadastré section A N°669 et 671 d'une contenance de 18a 76ca, moyennant le prix de **35 000,00 Euros. Classe énergie G – 817,4 KwhEP.m<sup>2</sup>.an.** Une décote de 15% sera appliquée aux locataires de Dordogne Habitat.

La présente publicité est assurée dans le respect de l'article R 443.12 précité et aura une durée de 2 mois, du 19 mai 2017 au 19 juillet 2017.

Les demandes des locataires seront adressées par écrit pendant la période de publicité, à DORDOGNE HABITAT, Office Public d'Habitat de Dordogne, Foncier, *CréaVallée Nord - CREAPARK - Bât.2 - 212, boulevard des Saveurs 24660 COULOUNIEIX-CHAMIERES* ☎ 05.53.02.15.03. [foncier@dordognehabitat.fr](mailto:foncier@dordognehabitat.fr)

Coulounieix, le 16 mai 2017

La Directrice Générale,

Séverine GENVERES

